

## **Groupe de parole Ecoles maternelle et élémentaire Louis Pasteur**

### **Convention de partenariat**

La présente convention est passée entre,

La Ville de Rouen, ayant son siège social à l'Hôtel de Ville – place du général de Gaulle – et représentée par Madame Valérie FOURNEYRON le Maire, représentée par Madame Christine ARGELES, Adjointe chargée des Ecoles en vertu de la délibération du 27 novembre 2009 et de l'arrêté de délégation du Maire du 5 mai 2008.

et

La Caisse d'Allocations Familiales de Rouen, ayant son siège social 4, rue des Forgettes et représentée par André REY, Directeur

#### **Préambule**

Pour atteindre la réussite scolaire, l'épanouissement et l'intégration sociale de chaque enfant, la Ville de Rouen souhaite mobiliser tous les acteurs concernés : les parents en premier lieu et les partenaires responsables de l'éducation et de la jeunesse. Dans ce cadre, elle apporte son soutien aux projets qui favorisent l'implication des parents dans leur rôle éducatif.

Une mission importante des Caisses d'allocations familiales réside dans l'accompagnement à la fonction parentale. Pour mettre en oeuvre cet axe fort de sa politique, la Caisse d'allocations familiales de Rouen développe seule ou en partenariat, des actions auprès des parents de jeunes enfants, afin de les conforter dans leur rôle. Pour ce faire, elle dispose d'un personnel qualifié. Responsabiliser sans se substituer, aider dans le respect des histoires personnelles, accompagner sans jugement ni sanction sont les principes des actions mises en place dans ce domaine.

C'est dans le respect de ces principes que s'inscrit sa collaboration avec la Ville de Rouen.

Suite aux difficultés repérées par les directions des écoles maternelle et élémentaire Pasteur, une réflexion commune a été menée avec la Directrice de l'école élémentaire Pasteur, représentant l'Education nationale, partenaire associé. Une proposition, à destination des parents intéressés, a été retenue : la constitution d'un groupe de parole.

## **I – Les objectifs**

- valoriser les compétences et soutenir les personnes dans leur rôle et leur légitimité parentale,
- rompre l'isolement perçu dans le cadre de difficultés rencontrées,
- favoriser la prise de repères dans leur situation familiale et sociale,
- dédramatiser pour accéder à une responsabilisation.

## **II – La mise en œuvre et le suivi**

### 1) le groupe de pilotage

- le groupe de pilotage sera composé d'un représentant de la CAF de Rouen, d'un représentant de la Ville de Rouen et d'un directeur des écoles élémentaire et maternelle Louis Pasteur.

- il sera chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation annuelle de l'action.

- il se réunira au minimum deux fois par an.

### 2) le contenu de l'action

Les partenaires s'accordent sur la mise en place d'un groupe de parole s'appuyant sur le partage d'expérience, le soutien mutuel, l'écoute, la confiance, l'empathie et l'engagement des participants. Par ce moyen, l'estime de soi et la confiance en ses capacités à soutenir son enfant dans ses apprentissages seront favorisées. En fonction des attentes du groupe, les thématiques suivantes pourront être abordées :

- vie quotidienne (rythme, cadre de vie de l'enfant, espace et organisation),
- concentration, apprentissage, confiance en soi,
- gestion des tensions (anxiété, émotions, agressivité, violence, communication en général)
- représentation de l'école (rôle et place des parents, écarts culturels, transmission des valeurs),
- autorité, séparation...

Huit séances d'1h30 seront proposées aux parents, selon un calendrier établi par l'animatrice Caf et la Directrice de l'école élémentaire. Le thème de chaque rencontre sera défini à l'avance et précisé sur chaque invitation. Les rencontres comprendront un temps d'information sur le thème retenu suivi d'un échange libre.

### 3) le public concerné

Les parents des enfants inscrits aux écoles élémentaire et maternelle Louis Pasteur et plus largement aux parents domiciliés sur le quartier Ouest.

La ville de Rouen s'engage à sensibiliser le public via les relais qu'elle contactera : directeurs des écoles du quartier, Maison de quartier, Conseil de quartier et tout autre qu'elle jugerait utile.

### 4) les moyens

#### Les moyens humains

La CAF de Rouen mettra à disposition un travailleur social formé à la systémie et l'animation de groupes de paroles de parents

La Ville de Rouen mettra à disposition un référent qui assurera le soutien technique et logistique.

#### ↳ Les moyens matériels

La Ville se charge de mettre à disposition des locaux au sein de l'école Louis Pasteur pour accueillir le groupe de parole.

### **III – L'évaluation**

Le travailleur social du groupe de parole, dans le respect de la confidentialité du groupe, s'engage à fournir les renseignements nécessaires à l'évaluation quantitative.

#### ❖ Indicateurs quantitatifs :

- nombre de participants
- nombre de séances
- fréquence des séances
- assiduité au groupe

Le travailleur social aura en charge également le bilan qualitatif qu'elle devra transmettre au groupe de pilotage au plus tard un mois après la dernière séance. Ce bilan pourra être enrichi des observations et des éléments recueillis par les partenaires.

A l'issue de la 4<sup>ème</sup> séance, un bilan d'étape sera réalisé, associant la CAF, la ville et l'école.

### **IV – La communication**

La communication sur l'action devra faire apparaître le partenariat dans le respect des chartes graphiques respectives.

Les outils de communication pourront être pris en charge par la CAF ou la Ville de Rouen suivant accord des deux parties, en fonction des besoins.

### **V – La durée et la résiliation de la convention**

La convention est conclue jusqu'au 30 juin 2010. Elle prend effet à la date de sa signature par les deux parties.

Elle pourra être dénoncée par chacune des parties avec préavis de 3 mois.

Monsieur André REY  
Directeur

Madame Christine ARGELES  
Adjointe aux Ecoles

La Caisse d'Allocations familiales de Rouen

La Ville de Rouen